

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 17 décembre 2024**

Nombre de membres :		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Le 17 décembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal d'Ozenx-Montestrucq s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, Alain LENGLET, affichée et transmise par voie électronique le 7 novembre 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Alain LENGLET, Maire, Michel SARTHOU, Laëtitia BELLEGARDE, José AFONSO (arrivé à 19h45), adjoints, Gabrielle AMESTOY, Céline BELLANGER, Marie-Laure CASET, Jeannine CAMORS, Didier HOOG et Vivien POUSTIS, conseillers municipaux

Absents : Florence DUCHAMPS

Secrétaire de séance : Michel SARTHOU

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024
- Finances : décision modificative n°1
- Point sur la révision des loyers
- Questions diverses

**1) Réunion du conseil municipal : Ajout de deux délibérations à l'ordre du jour** (Délibération n° 2024\_12\_17\_01)

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir deux points à ajouter aux débats :

- Proposition de motion pour s'opposer à tout projet de carrière sur la commune voisine de Laà-Mondrans
- Personnel : action sociale en faveur des agents de la mairie

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter ces points à la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**Accepte** d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Pour	Abstention	Contre
9	0	0

**2) Adoption du procès-verbal de la séances précédente** (Délibération n° 2024\_12\_17\_02)

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024 qu'il a joint à la convocation de la séance du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2024

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Pour	Abstention	Contre
9	0	0

**3) Finances : Décision Modificative n°1** (Délibération n° 2024\_12\_17\_03)

Monsieur le Maire informe que les crédits prévus au chapitre 012 du budget 2024 pour le paiement des salaires et des charges sociales ne sont pas suffisants.



**COMMUNE D'OZENX-MONTESTRUCQ** - 74 -  
**PROCES VERBAL**  
**Séance du 17 décembre 2024**

Il propose de modifier le budget primitif de la façon suivante :

**Section de Fonctionnement**

Dépense		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
615231 – Entretien voirie	- 1 300 €		
6450 – charges de sécurité sociale	+ 1 300 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** de modifier le budget primitif 2024 comme indiqué ci-dessus

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable public du SGC de Mourenx-Orthez

Pour	Abstention	Contre
9	0	0

**4) Logements communaux : Révision annuelle des loyers** (Délibération n° 2024\_12\_17\_04)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année les loyers communaux sont révisés en fonction de l'indice de référence des loyers.

Au vu de la conjoncture économique actuelle, il propose que les loyers ne soient révisés qu'une année sur 2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les logements de l'école, du presbytère et de la mairie.

Oùï l'exposé du Maire, et après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal :

**Décide** de réviser le montant des loyers communaux qu'une année sur deux

**Fixe** au 1<sup>er</sup> janvier 2026 la prochaine révision

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable public du SGC de Mourenx-Orthez

Pour	Abstention	Contre
10	0	0

**Débat :**

En contrepartie de ce geste, les élus souhaitent les locataires entretiennent correctement leurs logements (extérieur comme intérieur) et demandent au Maire de leur adresser un courrier en ce sens.

Il est constaté qu'un figuier pousse dans l'angle du mur du logement du presbytère. Cet arbre pouvant provoquer des dégâts au bâtiment, les élus envisagent de l'enlever.

**5) Motion exprimant une opposition à toute exploitation du massif calcaire à des fins de carrière** (Délibération n° 2024\_12\_17\_05)

Monsieur le Maire indique qu'un projet de carrière d'extraction de calcaire est à l'étude sur la commune de Laà-Mondrans avec des incidences sur les communes voisines dont Ozenx-Monestrucq.

Considérant que le massif calcaire visé par le projet est le siège des sources d'eau potable permettant la fourniture en eau des habitants du territoire comprenant notamment les communes desservies par le Syndicat de Gréchez et par la régie des eaux d'Orthez,

Considérant que toute exploitation du sous-sol est de nature à mettre localement en péril la production d'eau potable pour notre territoire,

Considérant de surcroit les nuisances induites par une telle exploitation sur la vie quotidienne des habitants de notre territoire,

Considérant que les collectivités sont invitées à préserver les terres agricoles et limiter les processus visant à l'artificialisation des sols,



PROCES VERBAL

Séance du 17 décembre 2024

Considérant que l'avenir est au réemploi de matériaux afin de ne pas exploiter des ressources naturelles nouvelles afin de concourir aux objectifs de développement durable et qu'une telle offre est présente sur le territoire d'Orthez,

Le conseil municipal, se prononce contre toute exploitation du massif calcaire à des fins de carrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**Adopte** la motion présentée par Monsieur le Maire

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Pour	Abstention	Contre
10	0	0

**6) Personnel : Action sociale en faveur des agents de la commune** (Délibération n° 2024\_12\_17\_06)

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités doivent mettre en place une politique d'action sociale en faveur de leurs agents.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n° 369315),

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Attribue** au personnel communal, à l'occasion des fêtes de Noël, des chèques cadeaux qui devront être utilisés auprès des enseignes listées par le partenaire Orthez la Citadine

**Précise** que les agents pouvant bénéficier de ces chèques cadeaux sont les agents :

- titulaires,
- stagiaires,
- contractuels (CDI),
- contractuels (CDD) dès lors que le contrat est égal ou supérieur à 6 mois, et que l'agent est présent dans la collectivité le 25 décembre.

**Précise** que la valeur de ces chèques cadeaux sera proratisée en fonction du temps de travail hebdomadaire des agents, à savoir :

- 100 € pour les agents exerçant plus de 17h30 hebdomadaire
- 50 € pour les agents exerçant moins de 17h30

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Mourenx-Orthez

Pour	Abstention	Contre
10	0	0

**8) Questions diverses**

- Tableau de classement de la voirie

Monsieur indique avoir reçu une proposition de la Poste pour effectuer le tableau de classement de la voirie.

Il indique que ce document administratif recense l'intégralité du patrimoine routier communal et que son exactitude relève des attributions de la commune.



**COMMUNE D'OZENX-MONTESTRUCQ** - 76 -  
**PROCES VERBAL**  
**Séance du 17 décembre 2024**

Il précise la longueur de la voirie sert entre autre au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La Poste propose plusieurs dates afin de nous expliquer en quoi consiste exactement cette prestation.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, l'assemblée souhaite voir auprès du service voirie de la CCLO si notre tableau de classement des voies n'est pas à jour.

**- Travaux salle polyvalente**

Monsieur le Maire rappelle que Michel SARTHOU est en contact avec Territoire Energie pour la réalisation d'un audit énergétique de la salle polyvalente. Cet audit s'avère nécessaire avant la réalisation de tous travaux dans la salle.

Michel SARTHOU précise que TE 64 est actuellement en train de recruter un prestataire pour la réalisation de ces études.

**- Réunion avec les associations communales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir prévu une réunion entre les associations communales et le conseil municipal le 7 janvier prochain. Ce sera l'occasion de faire le point sur les activités associatives de l'année 2025, autour d'une galette.

**- Distribution des colis aux aînés**

Les colis à offrir aux aînés sont prêts à être distribués.

**- Travaux bâtiments communaux**

José AFONSO constate qu'il est nécessaire de remplacer les planches de rive du bâtiment de la mairie. Il propose de demander un devis au charpentier qui doit intervenir sur le local du secrétariat.

**Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h00**

La présente séance comprend **6** délibération(s) numérotée(s) de **1** à **6**.

N° délibérations	Objet
1	<u>Réunion du conseil municipal</u> : Ajout de deux délibérations à l'ordre du jour
2	Adoption du procès-verbal de la séances précédente
3	<u>Finances</u> : Décision Modificative n°1
4	<u>Logements communaux</u> : Révision annuelle des loyers
5	<u>Motion exprimant une opposition à toute exploitation du massif calcaire à des fins de carrière</u>
6	<u>Personnel</u> : Action sociale en faveur des agents de la commune

**Liste des membres présents :**

- |                                 |                      |
|---------------------------------|----------------------|
| - Alain LENGLET, Maire,         | - Céline BELLANGER   |
| - Michel SARTHOU, adjoint,      | - Marie-Laure CASET, |
| - Laëtitia BELLEGARDE, adjointe | - Jeannine CAMORS,   |
| - José AFONSO, adjoint,         | - Didier HOOG        |
| - Gabrielle AMESTOY,            | - Vivien POUSTIS     |

**Signatures :**

Le Maire,

**Alain Lenglet**

Le secrétaire de séance,

**Michel Sarthou**

